

**DEC123006DR01**

**Décision portant nomination de M. Stéphane ROUSSAKOVSKY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100008INSB portant renouvellement de l'unité mixte n°8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP) et nommant M. John Kevin O'REGAN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 18 septembre 2012 ;

Considérant que **M. Stéphane ROUSSAKOVSKY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Stéphane ROUSSAKOVSKY, AI**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP) à compter du 20 octobre 2012.

**M. Stéphane ROUSSAKOVSKY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Stéphane ROUSSAKOVSKY** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 29 octobre 2012

John Kevin O'REGAN

Directeur de l'UMR 8158  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes